

Policier Municipal – Agent Cynophile F/H

Description

Notre collectivité

La Ville de Montigny recrute ! Et si c'était vous ?

Commune dynamique et centrale de la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, située au sud-ouest de Paris, **MONTIGNY-LE-BRETONNEUX** compte plus de 32 000 habitants.

La Ville est répartie sur 8 secteurs, pour une superficie de plus de 11km². Avec la présence du centre commercial régional de saint Quentin en Yvelines, de sièges sociaux et d'une gare SNCF, notre commune reste très attachée à son environnement, en veillant à son cadre et à la qualité de vie qui y règne.

La Ville a par ailleurs à cœur de recruter et d'accompagner son personnel grâce à une politique RH de développement des compétences par la formation, la mobilité et l'évolution professionnelle.

Le poste

Le contexte :

Notre service de Police Municipale est composé du Chef de service, de 20 Policiers et 12 ASVP. Pour accompagner les équipes sur le terrain, la ville exploite le réseau de vidéosurveillance (76 caméras) de jour comme de nuit.

Pour maintenir la qualité du vivre ensemble, la ville porte un projet ambitieux autour de la sécurité publique. A ce titre, le service cherche à renforcer ses effectifs.

L'agent cynophile, en tenue, exerce des missions de Police judiciaire et de police administrative sur le territoire de la commune accompagné de son chien dressé à l'obéissance et aux techniques spécifiques de Police Municipale.

Vos missions :

Sous la responsabilité du Chef du service de Police municipale, vous intégrez une équipe de 20 policiers constituant les 4 brigades de roulement dont la mission est de participer au respect du bon

ordre, de la tranquillité de la salubrité et de la sécurité publiques sur la commune.

Accompagné de votre chien, vous assurez une présence dans les quartiers et participez aux actions de prévention et de dissuasion des actes de délinquance.

Vous participez activement à la sécurisation des administrés et des agents de la Police municipale dans vos activités de surveillance de la voie publique.

Vous exécutez dans la limite de vos attributions et de votre autorité, les tâches relevant de la compétence du Maire que celui-ci vous confie en matière de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Vous rendez compte à l'officier de police judiciaire territorialement compétent de tous crimes, délits ou contraventions dont vous avez connaissance.

Une fois par mois, vous participez à des missions communes avec les agents de la SUGE (sûreté ferroviaire) et de la Police nationale : opération gare, et opération code de la route.

Votre profil

Votre profil :

Idéalement Titulaire de la FIA et des formations préalables à l'armement

Titulaire du permis B

Sens du relationnel et des responsabilités

Diplomatie, Capacité d'analyse

Esprit de cohésion, pour un travail en équipe optimisé

Sens du respect de ses prérogatives, Assiduité, Rigueur

Sens et valeurs du service public

Disponibilité, Réactivité

Avantages et condition d'exercice :

Équipements sécurité :

- Gilet par balle

- Port d'armes de catégorie B et D (pistolet semi-automatique 9mm de type XDM, pistolet à impulsions électriques type X2), lanceur de balle défense
- Aérosol gaz CS
- Bâton télescopique de défense
- Caméra piéton

Autres équipements :

- Véhicules récents
- Radar
- DIA dispositif d'imprégnation alcoolique

Entraînements mensuels : terrain communal à disposition, et véhicule cynophile neuf

Dispositif de formation renforcé :

4 sessions annuelles d'entraînement de tir renforcé (2 obligatoires et 2 conventionnées, dispensées par un formateur de la Police Nationale)

+ Entraînement au GTPI tous les mois

+ Entraînements physiques réalisés sur le temps de travail : salle de musculation et dojo à disposition

L'Hôtel de Police : salle de sport équipée / Parking à disposition des agents / Localisation dans un quartier pavillonnaire

Planning :

- **Horaires de travail fixe: 16H – 2H** pour les brigades **de nuit**.
Ponctuellement les horaires définis peuvent varier en fonction des manifestations ou évènements particuliers.
- Poste à temps complet, par vacation de 10h.
- Planning établi mensuellement par roulement : 4 jours travaillés en moyenne par semaine. 2 weekends travaillés puis 2 weekends libres.

Droit aux congés: 20 CA + 2 jours de pénibilité

Une journée de cohésion au bénéfice de tous les agents du service

Action sociale : PLURELYA (chèques vacances, coupons sport...), participation complémentaire santé (mutuelle) et prévoyance

Rémunération :

Rémunération indiciaire selon statut + 13ème mois

[Candidater](#)